

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du code du travail)

Entre les soussignés

1) KITTYCIA,

SERVICE FORMATION, 502B rte de st Julien, 74100 Étrembières, gérante : BEAUFILS Alicia

(Enregistré sous le numéro 84740341174 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE))

2) et l'entreprise (si le cas est)

Enseigne:.....

Nom du responsable :.....SIRET:.....

Adresse :

Téléphone :

Email :

Nom du stagiaire:.....

(si vous êtes un particulier)

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone:.....

Email:.....Ci-après désigné le stagiaire.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée **"Perfectionnement pour les prothésistes ongulaires, vernis semi permanent"**

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

°Elle a pour objectif de découvrir les différentes méthodes de la prestation vernis semi permanent.

°A l'issue de la formation, un certificat sera délivré au stagiaire.

°Sa durée est fixée à 7 heures de théorie et de pratique.

°Le programme de l'action de formation figure en annexe 1 du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Il est nécessaire d'avoir une formation de base en gel pour accéder à cette formation.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

°L'action de formation aura lieu le.....202.. à Étrembières .

°Elle est organisée pour un maximum de 8 stagiaires.

°Elle est organisée par une formatrice diplômée en prothésie onguulaire.

°Le matériel de formation sera mis à disposition des stagiaires à l'exception des pinces et des ustensiles en acier. (Le centre de formation comporte une boutique pour compléter votre matériel)

°La partie théorique et la démonstration seront suivies de la mise en pratique. La présentation des produits et leur protocole d'utilisation feront également partie du stage.

°A la fin de la journée suite à la validation des acquis par la formatrice, les stagiaires recevront un certificat de participation.

Article 5 : Dispositions financières

°Le prix de l'action de ces ateliers est fixé à 189€HT.

° Les modalités de paiement de la somme de 189€ HT incombant au stagiaire sont les suivantes : Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 57€. Le paiement du solde de 132€, à la charge du stagiaire, est à régler au plus tard en début de formation.

Article 6 : Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-21 du Code de la consommation, Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation. La date du 1er paiement d'une formation en présentiel / physique qu'il soit exécuté en parti ou dans son intégralité est donc la date de début du délai de rétractation et non celle de la signature du contrat. Le consommateur peut exercer son droit de rétractation durant cette période et dans ce cas, en informer la société Kittycia par courrier ou en suivant le modèle présent dans les CGV du site www.kittycia-formation.com. Le remboursement s'effectuera par virement, chèque ou en ligne (si cela est possible) sous 15 jours, et ce sans aucune retenue financière. Passé ce délai, seul l'excédent de l'acompte sera remboursé de la part du vendeur. L'acompte étant de 30% du prix total de la formation réservée.

Article 7 : Interruption ou annulation du stage

°En cas d'annulation par le stagiaire avant le début de la formation, de non-présentation ou d'abandon par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue par un certificat médical au nom du stagiaire, l'acompte de 30% ne sera pas remboursé

°Toute journée commencée est due en totalité

°Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et justifié par un certificat médical à son nom, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues. Le stagiaire devra informer l'organisme de formation dès que possible par téléphone, ensuite par lettre recommandée avec accusé réception (le cachet de la poste faisant foi). Seule la lettre recommandée avec le ou les documents officiels attestant que le stagiaire n'est plus en mesure de suivre la formation, sera prise en compte pour officialiser l'annulation de la formation par le stagiaire.

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution d'une ou plusieurs sessions de formation en présentiel (crise sanitaire, économique, annulation par manque de moyens physiques, ou humains). Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel événement dès que possible et proposera une solution à l'amiable. Si une formation en présentiel / physique ne peut être maintenu pour cas de force majeure, aucun remboursement ne pourra être effectué de la part du vendeur. Un avoir sera généré et utilisable sous un an, à compter de la date de la formation initialement prévue et valable pour le client lui même ou en donation (preuve écrite à l'appui) sur tous les produits et services proposées par la société Kittycia.

Article 8 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Thonon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Étrembières le..... Indiquer la mention "lu et approuvé".

Signature du stagiaire

Signature de la responsable de formation

KITTYCIA
Centre de Formation - Distribution
502, route de Saint-Julien
74100 ETREMBIERES
www.kittycia.com
tel. : +33 (0)9 54 01 57 56
SIRET : 831 646 021 000 12
TVA INTRA : FR8 831 646 021